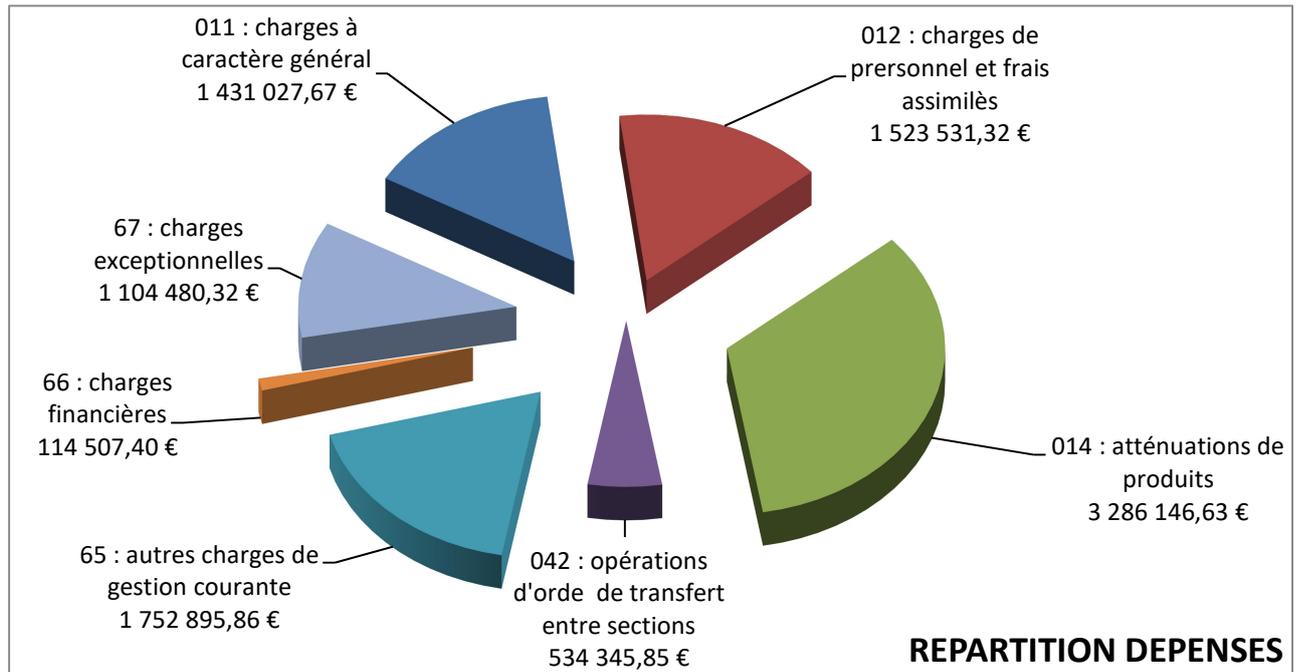


SYNTHESE EXPLICATIVE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BG

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES :



Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 86.49 %

Au chapitre 011 « charges de gestion courantes »,

les principales économies portent sur :

- Le compte carburant : une prévision basée sur les mandatements 2018 qui comprenaient des factures GNR normalement dédiées à l'environnement.
- Les petits équipements du fait de certains travaux non réalisés (hôtel d'entreprises travx intérieurs et extérieurs).
- Certaines actions dans le cadre d'Objectifs Blue Stone non réalisées (chantiers de formation).
- Les locations immobilières : paiement de la location de l'hébergement pour les Internes en Médecine qui s'est arrêtée au 31 juillet 2019.
- Une baisse dans la facturation du photocopieur du pôle commun au PIDE
- L'entretien des bâtiments : une prévision augmentée pour prévenir des interventions sur nos bâtiments économiques parfois vétustes et une partie des travaux d'entretien ont été effectués en régie.
- La rémunération d'intermédiaires et des honoraires non réglés sur 2019 (BGE coaching des entreprises-actions OBS- RGPD- mission zones humides passée en investissement). Des

dépenses imprévues (dossiers externalisation des ACI- honoraires AFA et marchés assurances) ont contrebalancé les non-dépenses.

- L'opération PIG Habiter Mieux décalée à 2020
- La mission archivage prévue pour 2019 non mise en œuvre
- Une baisse de la taxe foncière de la chaudronnerie reconsidérée en 2018 comme dépôt.

Les dépassements concernent :

- Le compte eau et assainissement qui voit tous les sites concernés en hausse.
- Le compte de chauffage urbain avec trois sites en hausse.
- Le paiement d'unités BOAMP pour les marchés passés en AO européen et les honoraires pour le marché des assurances.
- Le cout supplémentaire du TAD suite à l'avenant de septembre 2019 pour pallier à l'arrêt de la boucle fourmisiennne.

Au chapitre 012 « charges de personnel », la réalisation est à 87.22%

Une décision modificative de 15.000 € a été nécessaire en fin d'exercice.

Les dépassements les plus importants portaient sur les comptes des rémunérations principales (64111) et indemnités (64118) des agents titulaires et des cotisations URSSAF (6451) et retraites (6453), ainsi que des rémunérations principales (64131) des non titulaires et d'autres charges sociales ; justifiés par :

- Une stagiatisation courant 2019 et des primes et indemnités augmentées en avril- un avancement de grade rétroactif au mois de décembre. les cotisations fluctuent avec les comptes de rémunération. Une sous- estimation du compte complète le dépassement.
- Plus de contrats PEC que prévus au budget (21 contrats en moyenne).
- Le paiement de deux aides aux apprentis remboursées par le FIPHP et une dépense de cotisation à la sécurité sociale des artistes dans le cadre du CLEA

Les économies :

Les économies les plus importantes portent sur les rémunérations des emplois d'insertion :

Du fait de l'externalisation des chantiers d'insertion au 31 décembre 2019, une diminution des effectifs des ACI été amorcées courant 2019 avec une baisse des CDDI (contrats d'insertion).

Au chapitre 014 « Atténuations de produits » réalisé à 99.52 %.

Il s'agit principalement des attributions de compensation reversées aux communes en fonction des décisions prises lors de la dernière CLECT (2018).

Au chapitre 65 « autres charges de gestion courantes »,

Sont réglés à ce chapitre, les indemnités et les cotisations des élus, les créances éteintes, la contribution au SDIS, les cotisations et les subventions versées.

Les dépassements :

- créances éteintes : l'inscription budgétaire correspondant au réalisé de 2018. Un certain nombre de dettes de loyers pour des bâtiments économiques, sont passées en 2019.

Les « économies » portent principalement sur :

- Les contributions obligatoires aux deux syndicats en charge de GEMAPI. La prévision a été volontairement sur évaluée pour anticiper une augmentation importante des cotisations.
- Certaines subventions n'ont pas été sollicitées.

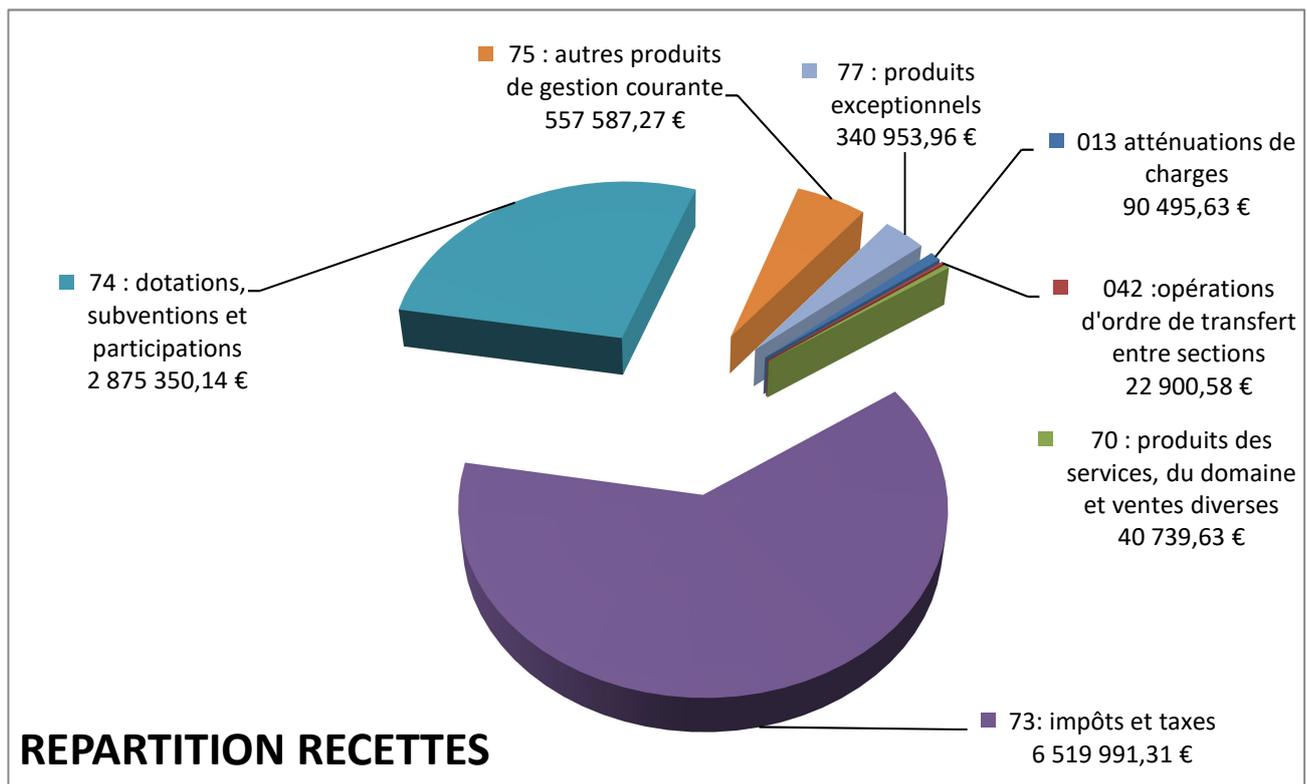
Le chapitre 66 « charges financières »

- chapitre stable

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » Chapitre réalisé à 99.95 % avec comme principale dépense, le versement au budget annexe de 1.100.000 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 746. 935.05 €

LES RECETTES :



Le chapitre 013 « atténuation de charges » est en équilibre du fait de remboursements sur les rémunérations des emplois aidés moins importantes en lien avec la baisse programmée des effectifs et de l'encaissement d'indemnités journalières sur des arrêts de travail y compris les congés maternités et paternités.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre », les travaux en régie n'ont constitué que 22 900 € sur 50.000 de prévus en rappelant qu'un grand nombre de ces dépenses de matériaux sont mandatés directement en TVA.

Le chapitre 70 « produits des services »

Ce chapitre reprend les droits de stationnement de l'aire d'accueil dont les prévisions avaient été réalisées à u autre compte. Un service aux communes qui n'a pas été facturé pour deux communes ou les travaux n'ont pas été réalisés sur 2019.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » est en augmentation de 357. 991 € expliqué par

- Des rôles complémentaires sur les impôts ménages (TH-TF) et sur la CFE,
- Une forte augmentation de la TASCOM après un manque important en 2018.
- Une forte augmentation de reversement de taxe de séjour liée à la mise en œuvre de la plateforme de déclaration (solution nouveaux territoires) avec ouverture en janvier 2019.

Une légère augmentation des recettes concerne l'IFER.

Le FPIC est conforme aux notifications.

Les dotations de l'Etat versées **au chapitre 74** sont conformes aux notifications.

Pour les autres comptes du chapitre :

- Les versements pour l'aire d'accueil sont conformes. Les subventions régionales ont été versées, mais pas celle du Département (ex ruche).
- Une subvention de l'ARS non prévue pour le futur Contrat Local de Santé
- Un versement de supplément familial très en deçà de la prévision.

Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante »,

- le produit des locations est conforme à la prévision (compte 752)
- les compte 7588 est à -29 293 € car toutes les subventions INTERREG pour le projet OBS n'ont pas été versées.

L'augmentation de 290 953 au **chapitre 77 « produits exceptionnels »** s'expliquent par

- les recettes qui proviennent des cessions et dont les prévisions se font en investissement.
- Un recouvrement sur créances suite au jugement de clôture du dossier LETORET
- Le dégrèvement de TF pour la chaudronnerie
- Des aides pour l'emploi de travailleurs handicapés non inscrites au budget

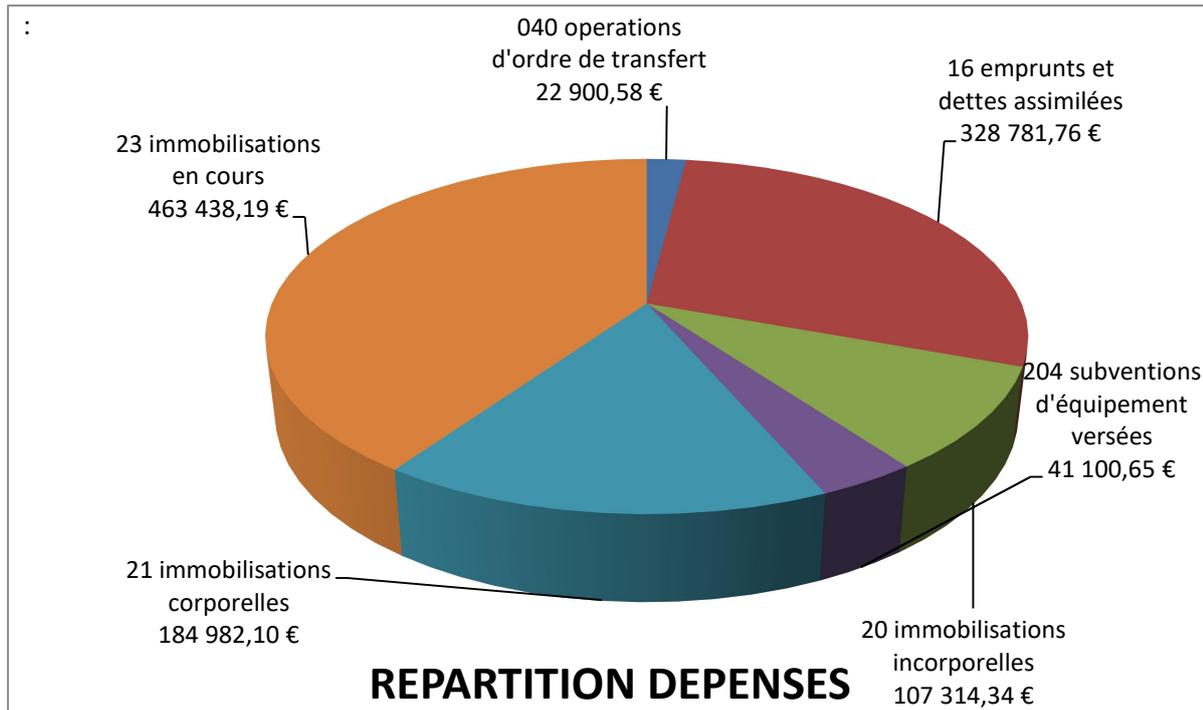
Le total des recettes s'élève à 11 867 005,36 €

SECTION INVESTISSEMENT :

LES DEPENSES :

Les dépenses réalisées représentent **65.53 %** des crédits ouverts soit **1 148 717,62 €** sur **3 332 100,00 €** de prévisions budgétaires.

Les dépenses se décomposent comme suit



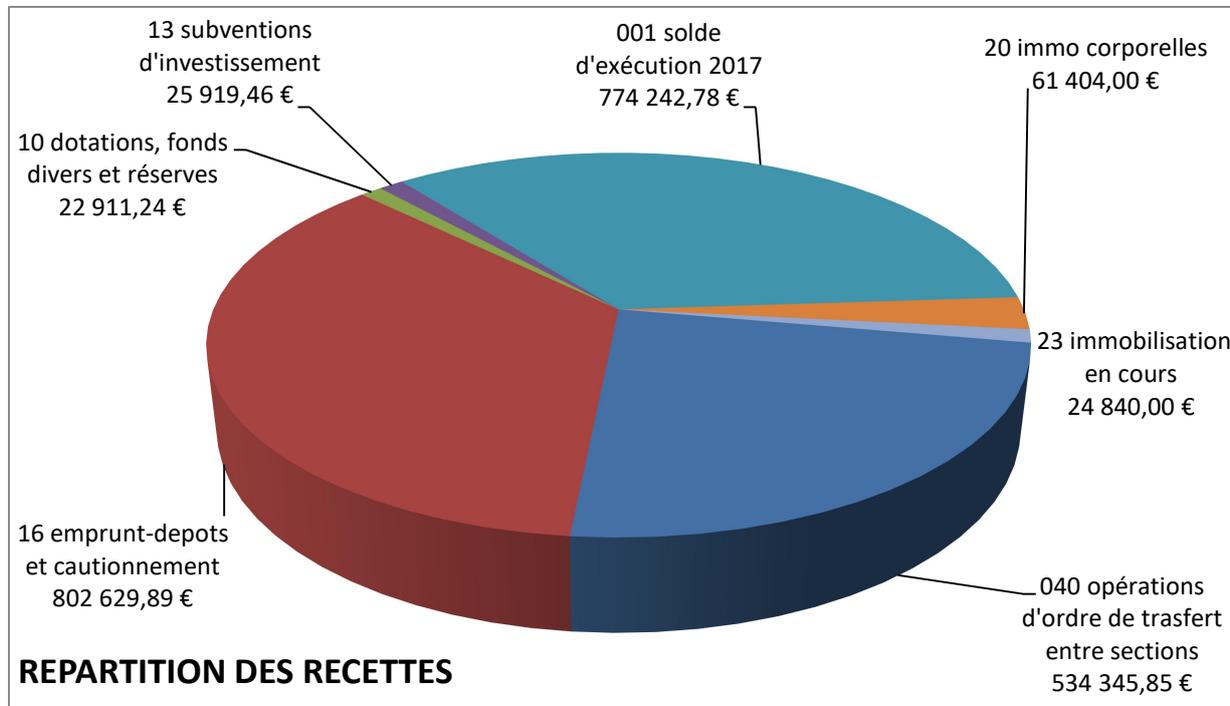
La sous-consommation des crédits s'explique principalement par la non réalisation de travaux (toiture café Ohain), le report sur 2020 du solde de dossiers ZAE et Artéopole, une économie sur l'offre de travaux pour la toiture des gîtes, le non-paiement sur 2019 de certaines dépenses (PDES-PLUI- étude chaudière bois ST...), des travaux en suspend (Planex) et des aides directes aux entreprises en deçà des prévisions.

Une partie des crédits non utilisés, est inscrite dans les RAR 2019 à hauteur de 654 000 €.

LES RECETTES :

Elles représentent **67.41 %** des prévisions soit un montant de **2.246.293,22 €** sur **3.332.100 €**.

Elles se décomposent comme suit :



Les recettes d'investissement sont principalement :

- ◆ 1^{er} acompte de subvention DSIL pour les travaux de l'hôtel d'entreprises. Pierre et Bertrand
- ◆ Le versement de la subvention LEADER pour la navette Media'pass
- ◆ Le solde de la subvention TEPCV pour la zone d'activité de Wignehies (études)
- ◆ le FCTVA (hors zones activités dont la récupération de TVA a été fiscalisée)
- ◆ un emprunt de 800.000 € pour la ZAE de Fourmies, la zone ARTEOPOLE, les travaux de toiture des gites.
- ◆ Les dotations aux amortissements
- ◆ L'excédent d'investissement reporté
- ◆ Les recettes issues au 20 et 23 des régularisations fiscales des dépenses des zones d'activités.

Les RAR 2019 pour les recettes d'investissement sont de 306.100 €. Elles concernent le FNADT pour la ZAE et la chaudronnerie, la DSIL pour l'hôtel d'entreprises Pierre et Bertrand et le solde de la DETR pour la zone ARTEOPOLE.